

Suivez-nous au
www.saintedouard.ca



Chères Édouaraises,
Chers Édouarois,

Suite à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, nous avons le plaisir de vous annoncer que les séances du conseil peuvent de nouveau avoir lieu devant public.

C'est donc avec plaisir que le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard invite les Édouaraises et les Édouarois à la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le 11 août prochain à 20 h, le tout dans le respect des mesures sanitaires prescrites par le gouvernement. Veuillez prendre note que pour une période indéterminée les réunions du conseil auront lieu dans le centre communautaire situé au 405-C Montée Lussier à Saint-Édouard afin de respecter la distanciation physique du 2 mètres.

Par souci d'assurer la sécurité de tous, toute personne désirant assister à la réunion du conseil municipal devra :

- * **Porter un masque ;**
- * **Se désinfecter les mains ;**
- * **Respecter la distanciation physique du 2 mètres.**

Comme pour tous les endroits publics, les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19 ne doivent pas se rendre aux réunions du conseil municipal.

Pour visionner une séance du conseil qui s'est déroulée à huis clos, en raison de la pandémie de COVID-19, nous vous invitons à consulter notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.saintedouard.ca/seances-du-conseil-municipal>

Nous rappelons également aux citoyens que le bureau municipal est ouvert sur RENDEZ-VOUS depuis le 6 juillet dernier. Nous avons la responsabilité de veiller sur la santé de nos citoyens et sur celle de nos employés et nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Par souci d'assurer la sécurité des citoyens et des employés, la Municipalité a mis en place certaines mesures visant à limiter la propagation du virus, entre autres :



- ⇒ **Le port du masque est obligatoire lors de votre visite au bureau municipal.**
- ⇒ Vous devez prendre rendez-vous au moins 24 h à l'avance par téléphone au 450-454-6333 poste 21 ou par courriel à info@saintedouard.ca, pour rencontrer un employé ou payer en personne votre compte de taxes ;
- ⇒ Tout employé et visiteur devront s'assurer de respecter les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement telles que la distanciation physique (2 mètres) et d'éviter les salutations d'usage comme les poignées de main.

Nous vous invitons également à utiliser le service « Accès-D de Desjardins » pour effectuer le paiement de vos taxes municipales.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs familles Édouaroises privilégieront la baignade dans les piscines résidentielles cet été. En cette situation exceptionnelle que nous vivons, nous souhaitons sensibiliser la population à l'importance de la sécurité aquatique en rappelant les principaux conseils et recommandations afin de prévenir les noyades.

Pour vous aider à prévenir de telles tragédies, voici les principaux conseils et recommandations de la Société de sauvetage du Québec.

1. L'ACCÈS SÉCURISÉ EN TOUT TEMPS

Assurez-vous qu'un enfant ne puisse atteindre la piscine : installez, sur la porte de la clôture ou de la barrière de sécurité, un système de fermeture qui se verrouille automatiquement.

2. UNE PISCINE QUI RÉPOND AUX NORMES DE SÉCURITÉ

En effectuant le test d'auto-évaluation disponible sur le site baignadeparfaite.com, vous saurez si votre piscine est conforme aux normes de sécurité! Si elle ne l'est pas, notez ce que vous devez faire pour la rendre sécuritaire : clôture et barreaux, fixations et dispositifs de sécurité d'une porte, distance requise pour l'installation du système de filtration et des tuyaux. Pour de plus amples informations veuillez contacter l'inspecteur municipal au 450-454-6333, poste 23.

3. UN ADULTE RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE

Assurez une présence constante auprès des petits baigneurs. N'oubliez pas, il suffit de quelques minutes d'inattention pour qu'un enfant se noie. Jouer avec votre enfant dans l'eau, c'est veiller sur lui tout en vous amusant!

4. L'INSCRIPTION À UN COURS DE PREMIERS SOINS

Suivez une formation afin de connaître les premiers soins à prodiguer en situation d'urgence. Vous n'aurez peut-être pas besoin d'utiliser les connaissances acquises tout de suite, mais vous serez prêt à intervenir.



D'autres conseils sur l'aménagement des piscines résidentielles et la baignade sécuritaire sont offerts au www.societedesauvetage.org. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal au 450-454-6333, poste 23.

Il nous fait plaisir également de vous annoncer que la Municipalité a fait l'acquisition du Parc des loisirs situé sur la rue du Parc, le 15 juillet dernier. Ainsi, la Municipalité réalisera de beaux projets au courant de l'année et des années à venir. Pour nous faire part de vos idées, nous vous invitons à nous contacter au 450-454-6333 poste 21.

Finalement, je tiens à souligner les efforts que font tous les citoyens afin de respecter les règles sanitaires relatives à la pandémie du COVID-19. Je vous encourage à maintenir ces nouvelles habitudes de distanciation sociale ainsi que toutes les règles sanitaires recommandées par les autorités. Surveillez notre site internet pour suivre l'évolution de la situation en temps réel.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Ronald Lécuyer'.

Ronald Lécuyer, Maire

EN BREF... LE RÉSUMÉ DES DERNIÈRES RÉUNIONS À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

FINANCES ET ADMINISTRATION

- ◆ Dépôt du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe et dépôt des faits saillants ;
- ◆ Demande de financement de subvention – Fonds pour l'accessibilité (FA) – projets de petite envergure afin de permettre à la Municipalité d'adapter les installations sanitaires existantes aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

- ◆ Vente du camion Ford F-550 au coût de 22 000 \$ plus les taxes à la Municipalité de Lacolle ;

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- ◆ Établissement d'un projet-pilote relatif à la mise en commun des services de sécurité incendies des municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ;
- ◆ Entente multicaserne avec la municipalité de Napierville ;

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- ◆ Embauche d'un contremaître des travaux publics, M. Chad Whittaker ;
- ◆ Confirmation d'embauche permanente de M. Tommy Lussier aux travaux publics ;
- ◆ Embauche d'un journalier pour la saison estivale M. Samuel Brisson ;
- ◆ Confirmation d'embauche de M. Frédéric Bougie à titre de préventionniste haut risque en plus de son titre permanent de pompier permanent ;
- ◆ Adoption de la politique portant sur le respect et l'intégrité de la personne ;
- ◆ Entente de règlement, transaction et transfert de la propriété les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville ;
- ◆ Nomination de Mme Catherine Rochefort au poste de Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DEPUIS LE 18 JUILLET DERNIER

Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé que le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les lieux publics fermés depuis le 18 juillet 2020 pour les personnes de 12 ans et plus.



Bien qu'il n'y ait pas d'obligation de porter le masque pour les enfants de 11 ans et moins, il est fortement recommandé auprès des enfants de 2 à 11 ans. Il n'est toutefois pas recommandé pour les 2 ans et moins.

Notez également qu'il ne sera pas permis d'entrer dans les édifices municipaux en portant uniquement une visière. La visière est simplement un complément du masque.

*Sont notamment exemptés de cette obligation :
- les enfants de moins de 12 ans ;
- les personnes ayant une incapacité significative qui les empêche de porter le couvre-visage de façon sécuritaire etc. ; celles ayant des difficultés respiratoires ou cognitives graves ou qui sont incapables de mettre ou de retirer leur couvre-visage sans aide).

Québec.ca/masque

1001-1

Québec



Le 20 juillet dernier, 78 donneurs se sont présentés à la collecte de sang de Héma-Québec.

La Municipalité tient à remercier les donneurs de sang qui sont venus accomplir ce geste qui sauve des vies.

Nous tenons également à remercier Héma-Québec et les bénévoles de la Municipalité de Saint-Édouard qui ont organisé cet événement

Merci de votre générosité !

DEMANDE DE PERMIS

Nous vous rappelons la nécessité de procéder à une demande de permis dans les cas suivants:

- | | |
|--|---|
| × Abattage d'arbre | × Installation d'une clôture / muret |
| × Démolition d'un bâtiment | × Installation d'une piscine hors terre / creusée / spa |
| × Construction d'un bâtiment accessoire (garage, remise) | × Aménagement d'un ponceau |
| × Construction d'un entrepôt agricole | × Installation septique |
| × Rénovation intérieure / extérieure | × Installation d'un système d'épuration des eaux |
| × Aménagement d'une galerie / balcon / terrasse | |



Pour de plus amples renseignements ou en cas de doute, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal de la municipalité de Saint-Édouard au 450-454-6333, poste 23.

L'inspecteur municipal procédera à une inspection du territoire dans les prochaines semaines, alors ne soyez pas surpris d'avoir la visite de celui-ci chez-vous.

MUNICIPALITÉ

Prochaines séances du Conseil

11 août à 20 h

1^{er} septembre à 20 h

Pour visionner les séances du conseil, cliquer sur

Administration — séances du conseil disponible sur notre site web www.saintedouard.ca.

Prochain versement de taxes

16 septembre 2020

Visitez notre site web :
www.saintedouard.ca

405-C, montée Lussier
Saint-Édouard, (QC)
J0L 1Y0

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉDOUARD

Réouverture de la bibliothèque
dès le 4 août



HORAIRE JUSQU'À LA FÊTE DU TRAVAIL :
MARDI 13 H 30 À 16 H
MERCREDI 16 H 30 À 18 H
JEUDI 18 H 30 À 20 H



Accès libre aux livres et revues

Relance du service de prêt entre bibliothèques (PEB)

Pour assurer un environnement sécuritaire, plusieurs mesures sanitaires seront en vigueur:

- *Retour des documents dans les bacs et dans la chute à livres*
- *Maintien d'une quarantaine pour les documents retournés*
- *Capacité d'accueil limité à 1 famille*
- *Port du masque obligatoire*
- *Signalisation au sol pour établir le sens de la circulation*
- *Nombre réduit de postes Internet*

Le service de commande de livre par réservation est toujours disponible

Ne pas vous présenter si vous avez des symptômes liés à la COVID-19, si un membre de votre famille a des symptômes ou si vous revenez de voyage.